

CONVOCATION à l'ASSEMBLEE GENÉRALE EXTRAORDINAIRE

Lons-le-Saunier, le 06 février 2026

Association : Forêts Alternatives du Jura / www.foretsalternatives.ovh

Adresse postale : 2 rue de Pavigny, 39000 Lons-le-Saunier

Adresse électronique : contact@foretsalternativesjura.ovh

A tous les adhérent(e)s ou futur(e)s adhérents de FAJ

Les administrateurs de FAJ ont le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale de votre association sera une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE).

Pourquoi une AGE ? Pour mettre à jour 3 articles de nos statuts ne correspondant plus.

Cette 6^{ème} AG aura lieu :

samedi 28 février 2026 de 13h 45 à 17h 15

à la salle des associations de Sellières, (à côté de la Poste)

- accueil dès 13h15 -

L'ordre du jour retenu pour cette 6^{ème} AG de FAJ sera le suivant :

1^{ère} partie, 13h45 – 15h15, AGE : révision d'articles des statuts, bilans 2025, projets 2026,

- Révision des statuts : **articles 3, 12 et 13** (cf fichier joint) ; vote
- Rapports moral, d'activités, et financier 2025 présentés par le CA ; vote
- Présentation du rapport d'orientation, budget prévisionnel pour 2026 ; vote
- Renouvellement des membres du Conseil d'administration par tiers
- Admission de nouveaux membres au Conseil d'Administration
- Questions diverses

2^{ère} partie, 15h30 – 17h : échanges avec des invités pour découvrir leurs actions forestières :

- **le collectif citoyen Loue-Lison**, qui présentera leurs travaux de 2025, sur le thème de la forêt dans le contexte du changement climatique
- **l'association Pays de Salins Environnement**, pour nous informer de la situation dans la lutte contre la création d'une méga usine à pellets
- le collectif citoyens **Régénération Ô Jura**, nouvelle structure déjà bien active

17h15, clôture par un moment convivial : FAJ s'occupe des boissons, et compte sur vous pour découvrir vos spécialités ou coups de cœur en diverses grignoteries...

Nous vous rappelons que conformément à l'article 9 des statuts de notre association,

- **le quorum** d'un dixième des membres adhérents est nécessaire pour valider les votes
- seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2025 **pourront voter**
- tout adhérent qui ne peut participer à l'AGE peut se faire représenter par un **pouvoir** écrit signé (**modèle joint**, à retourner à l'une des adresses ci-dessus, postale ou mail).

Dans l'attente de ce rendez-vous et avec toutes nos sincères salutations,

Pour le Conseil d'administration,
la Présidente, Christine Combe,

Christine Combe